

Conseillers municipaux	Présence / Absence
PINEL Jean-Claude	Présent
HERAILH Pierre	Présent
PICOUET Eliane	Présente
ESPADA Cyril	Présent
HEBRARD André	Présent
NOURET Jean-Claude	Présent
PAGES Maryse	Présente
BRUNO Elisabeth	Présente
GAY Sylvie	Présente
BARLERIN Anne-Charlotte	Absente
PENCHENAT Loïc	Présent
GALANTI Laurie	Présente
JACQUIER Philippe	Pouvoir à TABOUELLE Alain
TABOUELLE Alain	Présent
CARSALADE Isabelle	Présente

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

Date de la Convocation : 30/07/2026

Date du Conseil Municipal : 03/08/2026

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En Exercice : 15
- Présents : 13
- Pouvoirs : 1

Secrétaire de séance : Jean-Claude NOURET

Le 03 août 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Délibération 2026/42 : Désignation du membre de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Sor et Agout ;

Considérant la demande de la Communauté de Communes Sor et Agout en date du 12 juin 2026 de renouvellement des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

M. le Maire précise que cette commission a pour mission d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et communauté, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation.

La CLECT est composée de 26 membres, un par commune, issu du conseil municipal, désigné par délibération de ce même conseil municipal. La CCSA suggère de désigner l' élu qui représente la collectivité au sein de la commission finances et juridique, mais il est possible de désigner n'importe quel conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

- DESIGNER M. PINEL Jean-Claude en tant que membre de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Le Secrétaire de séance, M. Jean-Claude NOURET.

